



Syndicat national de
l'environnement



Espaces
Protégés

Flash infos

Information au personnel du Parc national de la Guadeloupe

Déménagement des locaux de Baie-Mahault

Le SNE national a interpellé par courrier en date du 12 décembre 2023 la Direction de l'établissement sur le déménagement et en particulier le choix inadapté du nouveau site sur la ZAC d'Arnouville. Le SNE-section locale Guadeloupe vous a transmis par mail ce courrier.

La Direction a répondu à ce courrier. Nous le joignons à ce Flash Info. Elle y indique :

- Que le bâtiment de Baie-Mahault n'est pas aux normes sismiques. **Un diagnostic sismique approfondi a-t-il été réalisé sur le bâtiment pour affirmer cela?**
- Que le bâtiment de Baie-Mahault n'est pas accessible au public (ERP). Oui, c'est vrai. **Mais le site de la ZAC d'Arnouville le sera-t-il? Le trafic routier saturé favorisera-t-il la venue du public?**
- Que la CRIP (conférence régionale de l'immobilier public) a donné un avis favorable au site localisé à la ZAC d'Arnouville. Oui, c'est vrai. Mais la Direction oublie de préciser que la CRIP valide ce choix, **sous réserve que le site proposé à la ZAC d'Arnouville soit conforme aux normes parasismiques. Le site de la ZAC d'Arnouville est-il donc conforme aux normes sismiques en vigueur?** Aucun document n'a été transmis prouvant sa conformité.
- La création d'un GT dédié en date du 06 juin 2023 mais l'ensemble des réunions prévues ont toutes été annulées. **Simple raisons de calendrier ou stratégie calculée? Pas d'échanges, pas de remise en cause. La Direction déroule alors son projet malgré l'interpellation répétée des représentants du personnel sur les risques existants sur le site.**
- L'obligation de mettre les collaborateurs dans les conditions de sécurité optimales. **Le site d'Arnouville propose-t-il des conditions de sécurité optimales? Les émanations d'H2S lors de la décomposition des sargasses, les retombées des poussières produites par la cimenterie, l'augmentation du risque routier, le recours régulier aux horaires de nuit pour assurer les missions sont-elles des conditions de sécurité optimales?**

- Solliciter l'aide des services de la DEAL, du médecin du travail et de l'inspecteur santé, sécurité au travail pour lever tout doute sur la santé et la sécurité des agents affectés sur ce futur site. **Après plusieurs demandes des représentants du personnel sur cet aspect, nous sommes heureux de voir que la Direction se soucie enfin de la santé et de la sécurité des agents. Depuis le 4 avril 2023, la Direction a obtenu un accord sous réserve de la CRIP pour le site de la ZAC d'Arnouville. Et c'est le 19 décembre 2023, soit 8 mois après, qu'elle s'inquiète de la santé et la sécurité des agents. Les représentants du personnel l'ont pourtant alerté à de nombreuses reprises. Sa réaction immédiate après le courrier du syndicat national en copie au ministère ne serait qu'une coïncidence?**

Un GT déménagement a eu lieu le 19 décembre 2023, la Direction a présenté :

- son choix parmi 4 sites potentiels¹ : Le site de la ZAC d'Arnouville.
- les plans du bâtiments pour discuter des aménagements à prévoir. **Jansiv fêt avan dan?**

Lors de la FS du 30 janvier 2024, la Direction a enfin entendu les représentants du personnel en instance. Il a été validé :

- de réaliser les études préalables pour s'assurer que la santé et la sécurité des agents soient prioritaires : **analyse de la qualité de l'air (Cimenterie, Sargasse, Solvants, Axe routier), Diagnostic approfondi de la conformité du bâtiment vis à vis des normes sismiques, suivi acoustique (Carrossier, camion, cimenterie)**
- d'attendre les résultats de ces analyses pour valider le déménagement à la ZAC d'Arnouville

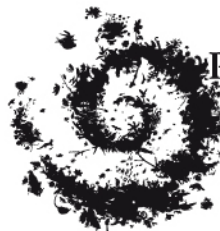


Le chrome hexavalent présent dans les retombées des poussières de la cimenterie est un produit cancérigène reconnu. Les employés de cimenterie et les maçons développent d'ailleurs plus de cancers que le reste de la population.

L'application du principe de précaution est indispensable car si ce produit est présent dans les analyses faites sur le site de la ZAC d'Arnouville, il est extrêmement dangereux pour la santé humaine.

ENSEMBLE MOBILISÉ-ES POUR PRÉSERVER NOTRE SANTÉ

1 ZAC Arnouville, La Jaille, INRA Duclos, ZAC de Moudong sud



Parc national
de la Guadeloupe

Objet

Choix de locaux pour le logement des agents de Baie-Mahault

Syndicat national de l'environnement - SNE - FSU

Madame Véronique CARACO-GIORDANO

104 rue Romain Rolland

93260 Les Lilas

Suivi par

Marie-Pierre TROPLENT

Tel : 0590415530

Mail : marie-pierre.troplent@guadeloupe-parcnational.fr

Référence : 2023/D/01131

Date

Saint-Claude le 19-12-2023

Madame la secrétaire générale,

J'ai bien reçu votre courrier daté du 6 décembre 2023 par lequel vous m'alertez sur la question du déménagement des équipes logeant sur Baie-Mahault sur la zone d'activité commerciale d'Arnouville à Petit-Bourg.

Tout d'abord, je tiens à vous informer qu'en tant que chef de service tel que le conçoit la réglementation sur le dialogue social, la santé, la sécurité et les conditions de travail pour les personnels sont ma priorité.

C'est en ce sens que le contrat d'objectif et de performance de l'établissement (COP 2019-2023) recommande depuis bien avant mon affectation, le déménagement des agents logés dans le bâtiment actuel de Baie-Mahault.

Dès mon arrivée, j'en ai fait une priorité, assistée par un comité technique local composé de la secrétaire générale, du chef de service du pôle marin et du responsable de l'unité des moyens généraux du secrétariat général.

Cette nécessité de déménager au plus tôt est liée tout d'abord au statut de ce bâtiment référencé comme une maison familiale individuelle. C'est en effet une construction datée de plus de trente ans, n'offre pas les garanties d'occupation d'un service de l'État comme les normes para-sismiques. Enfin, elle ne présente pas non plus les équipements et locaux nécessaires à un établissement recevant du public de façon optimale, par exemple des rampes d'accès fixes facilitant l'accès des personnes à mobilité réduite.

Aussi dans un contexte de survenance de secousses mouvements tels que nous le vivons, il est obligatoire de mettre les collaborateurs dans les conditions de sécurité optimales.

Concernant la concertation, les agents étaient informés au fur et à mesure des décisions prises lors des conseils d'administration via l'administrateur représentant du personnel, lors des présentations de la stratégie immobilière réalisés lors des CHSCT. Le tableau d'aide à la prise de décision a été présenté avec les différents scénarii lors d'une instance du dialogue social au CHSCT le 11 octobre 2022.



EUROPARC
Tourisme Durable dans
les Espaces Protégés



Parc national de la Guadeloupe

Montéran • 97120 Saint-Claude

Tél. +590 590 41 55 55 • Fax +590 590 41 55 56

www.guadeloupe-parcnational.fr • contact@guadeloupe-parcnational.fr



Suite à cette concertation, les services du secrétariat général ont présenté un dossier des différents scénarii à la CRIP locale. Pour rappel, en tant qu'opérateur de l'état, il était obligatoire de recueillir l'avis préalable de cette instance. En effet, cette rénovation de la gouvernance interministérielle du patrimoine Immobilier de l'État a été déclinée depuis 2017 au niveau local avec la mise en place des Conférences Régionales de l'Immobilier Public (CRIP), présidées par le préfet de région et copilotées par le SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales) et les RRPIE (Responsables Régionaux de la Politique immobilière de l'État).

L'avis de la CRIP a rendu un avis favorable au 1^{er} scénario, celui du relogement des agents actuellement affectés à Baie-Mahault à la ZAC d'Arnouville à Petit-Bourg. Nonobstant le meilleur rapport qualité/prix, ce projet est celui qui allie et conjugue le plus de points répondant à l'expression du besoin des chefs de service (amélioration des conditions de travail, fibre optique, sécurité, proximité de la mer pour les agents du pôle marin).

Lors de la réunion de la Formation spécialisée du CSA du 6 juin 2023, des personnes ont été désignées et font partie d'un groupe de travail dédié – GT relogement des agents de Baie-Mahault. Cependant, après plusieurs réunions de GT planifiées, celles-ci ont été malencontreusement reportées pour différentes difficultés calendaires. La prochaine réunion est prévue ce mercredi 20 décembre 2023.

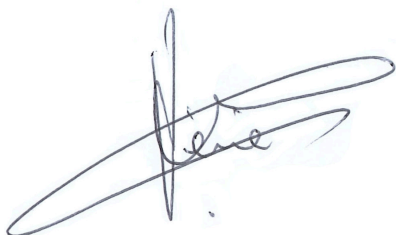
Je vous indique, que les représentants du personnel ont été invité à faire remonter leurs interrogations lors du CSA du mois de juin 2023. Je vous remercie, donc, de vous faire le relais de leur inquiétude à laquelle je me ferai un devoir de vous répondre.

S'agissant des risques dont vous faites état sur la proximité d'une cimenterie et d'un site d'échouement de sargasses, nous nous engageons à demander l'aide des services de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, du médecin du travail et de l'inspecteur santé, sécurité au travail pour lever tout doute sur la santé et la sécurité des agents qui y seront affectés.

Une Formation spécialisée du Comité social de l'administration exceptionnel pourrait, en effet, permettre d'associer le personnel désigné du GT et les représentants du personnel à affiner et maîtriser tout risque futur.

Veillez agréer, Madame la secrétaire générale, l'expression de mes sentiments distingués.

La Directrice



Valérie Séné